

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13659**

Intitulé

Analyste-programmeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CESI	Directeur du CESI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326t Programmation, mise en place de logiciels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'analyste-programmeur est un concepteur/développeur de solutions logicielles répondant aux besoins des utilisateurs de l'entreprise ou de clients. Il est capable, à partir de l'expression du besoin, de réaliser les développements attendus, en mobilisant de larges savoirs et savoir-faire dans les langages et méthodes de développement. Techniquement, à partir des spécifications fonctionnelles, l'analyste-programmeur analyse, paramètre et code les composants logiciels en respectant la demande (besoin) et les procédures en vigueur, sous la responsabilité de la Maîtrise d'œuvre.

Au quotidien, ses activités principales sont les suivantes :

Activité 1 : Analyser et formaliser le besoin de l'entreprise en solutions logicielles

Comme son nom l'indique, l'analyste programmeur participe à la définition/l'analyse des spécifications fonctionnelles. Selon l'organisation à laquelle il appartient, cela peut prendre deux formes : soit il recueille et formalise lui-même les besoins exprimés par les clients et entre donc de manière importante dans le fonctionnel des clients, soit il s'approprie le cahier des charges qui a été réalisé dans une phase amont sans lui. Naturellement, il réalise ensuite une première étude technique, étude dont l'étendue varie, elle aussi, selon le type d'entreprise dans laquelle il exerce. Ici sont donc valorisées ses compétences de reformulation et de vue d'ensemble.

Activité 2 : Concevoir une solution informatique logicielle sous la responsabilité de son hiérarchique

Dès que les différentes étapes d'analyse préalable du besoin ont été franchies, l'analyste programmeur réalise un état des lieux de l'existant (en dehors de celui requis pour l'analyse du besoin) afin d'être en mesure de proposer des solutions, mêmes partielles, aux différents problèmes techniques et fonctionnels faisant partie du projet. Il s'agit là d'une étape importante car les délais de livraison sont bien souvent court. Il participe ensuite à la rédaction des spécifications techniques qui prennent en compte les différentes contraintes du projet.

Activité 3 : Développer une application informatique sous la responsabilité de son hiérarchique

C'est dans cette activité que l'analyste programmeur est en mesure d'exprimer son talent de technicien. Dans l'environnement de production qui est le sien, il est en mesure de réaliser les tâches de développement (orientées objet, procédurales, impératives, etc), mais également de participer à la réalisation des tests (unitaires et de non-régressions évidemment, mais bien souvent fonctionnels également). La qualité de son travail se traduit par une phase de qualification courte, une documentation technique efficace et une maintenance aisée des applications.

Activité 4 : Faciliter l'utilisation de l'application informatique par les utilisateurs

L'analyste programmeur rédige une documentation pour l'utilisateur pertinente et accessible. Il veille également à ce que son application soit déployable sur le(s) poste(s) et les réseau(x) et élabore la documentation permettant son administration par les équipes techniques.

Activité 5 : Maintenir une application informatique, corriger et faire évoluer celle-ci

Tout au long de la vie de l'application, l'analyste-programmeur assure le maintien en fonctionnement de cette application. Sous la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, il définit les évolutions et correctifs nécessaires à la continuité de son utilisation, en assure le développement et tient informés les utilisateurs des évolutions de l'application logicielle. Outre la maintenance et la mise à jour de l'application qu'il a lui-même contribué à construire, il est bien souvent responsable de la maintenance d'applications réalisées par d'autres personnes. Ses capacités d'analyse et techniques sont alors sollicitées.

Cinq grandes catégories de compétences sont attestées :

- les capacités d'écoute, d'analyse et de modélisation des candidats,
- les compétences techniques en programmation et réalisations de logiciels,
- les compétences techniques en matière de maintenance et de sécurisation des logiciels,
- les compétences organisationnelles (gestion d'un projet, veille technologique, etc.),
- les compétences rédactionnelles et pédagogiques auprès des utilisateurs finaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité de l'industrie et des services dans toute entreprise développant des applications informatiques pour elles même ou pour des entreprises clientes (en particulier ESN, éditeurs informatiques, entreprises intégrant de l'informatique dans leurs produits, fabricants de matériels et potentiellement toutes les entreprises utilisatrices de l'outil informatique).

- Analyste-programmeur,
- Analyste-développeur,
- Développeur,
- Concepteur-Développeur,

- Analyste développement,
- Réalisateur en informatique,
- Analyste fonctionnel,
- Analyste réalisateur,
- Développeur d'application.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

S'agissant d'un métier très technique, de nombreuses compétences sont évaluées par le biais d'études de cas et de projets de réalisations concrètes tout au long de la préparation à la certification. En fin de parcours, les candidats soutiennent à l'oral un mémoire professionnel portant sur la réalisation d'applications logicielles menée en entreprise. L'ensemble de ces éléments sont présentés au jury national pour validation des compétences acquises et délivrance de la certification le cas échéant.

L'obtention de la certification professionnelle « Analyste programmeur » est conditionnée par la validation des 5 blocs de compétences spécifiques.

L'articulation des ces blocs se fait dans l'ordre suivant :

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13659 - Traduire le besoin en solution logicielle	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir et rédiger les besoins des utilisateurs, à partir d'une demande client ou d'un cahier des charges - Intégrer son environnement professionnel et décrire le système d'information dans le périmètre de l'application à développer - Participer à la formalisation de l'ensemble des fonctions et des traitements que proposera l'application - Etudier les pratiques et outils en place répondant au moins partiellement à la demande du client - Participer à l'élaboration des spécifications techniques nécessaires au développement de l'application - Proposer les outils et solutions techniques adaptés (langage, plateforme, SGBD ,...) au développement de l'application <p>Modalité d'évaluation : Projets en centre Cas pratiques Exercices pratiques Exposé</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13659 - Préparer et installer un environnement technique	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les environnements de développement, via les systèmes d'exploitation et le réseau - Administrer son poste de travail <p>Modalité d'évaluation : Projet en entreprise Cas pratique</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13659 - Développer pour le WEB</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les méthodologies de développement - Développer une application à l'aide d'outil(s) / langage(s) pertinent(s) en conformité avec les exigences du projet - Produire une application stable et fiable qui réponde au cahier des charges du lot confié - Préparer la qualification d'une application informatique (tester les composants, faire la recette de l'application informatique dans son environnement final) - Elaborer la documentation technique de l'application développée - Rédiger le guide utilisateur et les supports de présentation liés à l'application - Déployer l'application sur les postes utilisateurs - Former les utilisateurs au produit - Recenser et faire valider les besoins d'évolution et/ou de correction de l'application - Assurer la maintenance et l'évolution d'une application - Informer les utilisateurs des modifications logicielles et les former à celles-ci <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Projet en centre Projet en entreprise Cas pratiques Exposés</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13659 - Développer une application informatique</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les méthodologies de développement - Développer une application à l'aide d'outil(s) / langage(s) pertinent(s) en conformité avec les exigences du projet - Produire une application stable et fiable qui réponde au cahier des charges du lot confié - Préparer la qualification d'une application informatique (tester les composants, faire la recette de l'application informatique dans son environnement final) - Elaborer la documentation technique de l'application développée - Rédiger le guide utilisateur et les supports de présentation liés à l'application - Déployer l'application sur les postes utilisateurs - Former les utilisateurs au produit - Recenser et faire valider les besoins d'évolution et/ou de correction de l'application - Assurer la maintenance et l'évolution d'une application - Informer les utilisateurs des modifications logicielles et les former à celles-ci <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Projet en centre Projet en entreprise Cas pratiques Exposés</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 13659 - Communiquer et promouvoir une application logicielle ou web	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trier et organiser les informations issues de ses différentes tâches - Prioriser ses tâches - Organiser ses activités - Etre acteur dans un projet de développement informatique - Formaliser une synthèse permettant un reporting efficace des actions - Argumenter et convaincre un auditoire professionnel <p>Modalité d'évaluation : Rapport professionnel et soutenance Une période d'application en entreprise de 6 mois, consécutifs ou non, est obligatoire Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
En contrat de professionnalisation	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Analyste-programmeur" avec effet au 19 janvier 2015, jusqu'au 27 mai 2019.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Analyste programmeur" avec effet au 19 janvier 2012, jusqu'au 19 janvier 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Liste des sites à la date du 1er juillet 2001

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Complément de l'arrêté du 22 juillet 1999 paru au Journal Officiel du 30 juillet 1999

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Analyste programmeur'.

Arrêté du 28 février 1989 publié au Journal Officiel du 7 mars 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Analystes programmeurs option gestion'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 titulaires par an

Autres sources d'information :

www.cesi.fr

<http://www.cesi.fr>

Lieu(x) de certification :

CESI 30 rue Cambronne 75015 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CESI d'Aix-en-Provence : Europôle de l'Arbois - Pavillon Martel - Av. Louis Philibert - BP 30 - 13545 Aix-en-Provence cedex 04

CESI d'Angoulême : 40 route de la Croix du Milieu - 16400 La Couronne

CESI d'Arras : 7 rue Diderot - 62000 Arras

CESI de Bordeaux : 60 rue de Maurian - CS 30017 - 33295 Blanquefort cedex

CESI Etablissement de Brest : 2 avenue de Provence 29200 BREST

CESI de Dijon : 10 allée André Bourland - Parc Technologique de la Toison d'Or - 21000 DIJON

CESI de Grenoble : Inovalée - 7 chemin du Vieux Chêne - 38240 Meylan

CESI de La Rochelle : Maison des Sciences de l'ingénieur - Pôle Sciences et Technologie - Avenue Michel Crépeau - 17042 La Rochelle Cedex 1

CESI du Mans : Immeuble Newton - 47 av. F-Auguste Bartholdi - 72000 Le Mans

CESI de Lille : Campus SKEMA - Avenue Willy Brandt - 59777 Euralille

CESI de Lyon : 19 av. Guy de Collongue - 69 134 Ecully Cedex

CESI de Montpellier : 169 rue Georges Auric - ZAC de Tournezy - 34070 Montpellier

CESI de Nancy : 2 bis rue de Crédenche - 54600 Villers-lès-Nancy

CESI de Nantes : 1 av. Augustin-Louis Cauchy - Campus de la Chantrerie - CS 10793 - 44307 Nantes Cedex 03

CESI de Nice Sophia Antipolis : 1240 route des Dolines - Buropolis 1 - 06560 Sophia Antipolis

CESI d'Orléans : 1 allée du Titane - 45100 Orléans

CESI de Paris-Nanterre : 93 bld de la Seine BP 602 - 92006 Nanterre

CESI de Pau : 8 rue des Frères d'Orbigny - 64000 PAU

CESI de Reims : 7 bis av. Robert Schuman - 51100 Reims

CESI de Rouen : 1 rue G. Marconi - Parc de la Vatine - 76130 Mont-Saint-Aignan

CESI de Saint-Nazaire : Boulevard de l'Université - Campus de Gavy Océanis - BP 152 - 44603 Saint-Nazaire

CESI de Strasbourg : 2 allée des Foulons - Parc Club des Tanneries - 67380 Strasbourg Lingolsheim

CESI de Toulouse : 16 rue Magellan - 31670 Labège

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Analystes programmeurs option gestion (Arrêté du 28 février 1989 publié au Journal Officiel du 7 mars 1989)

Certification précédente : [Analyste-programmeur](#)